



Légalité sur attestation sur l'honneur

Par **corinne_old**, le **04/06/2007** à **18:33**

bonjour,
mon père a fait une attestation sur l'honneur à son épouse (ma belle-mère) sur laquelle il atteste renoncer à tous ses biens en cas de séparation. Est-ce légal ? ils sont à présents sur le point de se séparer et fait pression avec ce document. Merci de votre diligence

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **20:46**

Bonjour.

A mon avis et cela n'engage que moi, le contrat ne l'engage pas..

Pourquoi?

Tout simplement parce qu'il s'agit d'une attestation sur l'honneur. Autrement dit, si il ne s'exécute, pas c'est son honneur qui est mis en jeu.

Cdt.